

Cadre réservé à l'administration :
Dossier reçu le :
N°enregistrement :



Je m'investis dans ma ville

Déodatien(ne) ?
Âgé(e) de 14 à 17 ans ?

Si tu veux t'investir dans ta ville,
postule !

Dossier de candidature 2025

INFORMATIONS DU JEUNE DEODATIEN(NE)

Nom

Prénom

Date de naissance

Age :

Adresse

88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Mail d'un parent ou tuteur légal :

Téléphone d'un parent ou tuteur légal :

Situation (cochez) :

collégien(ne), établissement :

lycéen(ne), établissement :

Autre (préciser) :



Mairie de Saint-Dié-des-Vosges
Service jeunesse
Tél. : 03 29 52 66 20



Je souhaite participer aux sessions suivantes :

(Cochez, plusieurs possibilités)

Missions possibles : entretien des sentiers de randonnée, animation au sein d'une résidence autonome pour personnes âgées, travaux de peinture (écoles, cfm...), travaux d'entretien au sein de jardins partagés, promenades des animaux, entretiens des chenils.

Vacances de printemps :

1^{ère} session : 3h30 les après-midi du lundi 7 au vendredi 11 avril

Vacances d'été :

2^{ème} session : 3h30 les matins du lundi 21 au vendredi 25 juillet

3^{ème} session : 3h30 les après-midi du lundi 21 au vendredi 25 juillet

4^{ème} session : 3h30 les matins du lundi 28 juillet au vendredi 1^{er} août

5^{ème} session : 3h30 les après-midi du lundi 28 juillet au vendredi 1^{er} août

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

RIB au nom de l'ado obligatoire

Photocopie d'une pièce d'identité

Justificatif de domicile

Photocopie de l'attestation de sécurité sociale

Photocopie de l'attestation d'assurance RC en cours

Photocopie des pages de vaccination

Fiche sanitaire

Attention : autorisation parentale dûment remplie et signée

LES ETAPES DE VOTRE CANDIDATURE

ETAPE 1 : RETRAIT DU DOSSIER

Le retrait du dossier s'effectue à l'accueil de l'hôtel de ville ou en téléchargement : <https://saint-die.eu/famille/jeunesse-ados/je-m-investis-dans-ma-ville>

ETAPE 2 : DÉPÔT DU DOSSIER

Votre dossier doit être déposé à l'accueil de l'Hôtel de ville de Saint-Dié des Vosges ou par mail à : direction_jeunesse@ca-saintdie.fr.

ETAPE 3 : RÉPONSE À VOTRE CANDIDATURE

- Si votre candidature est retenue, vous serez averti par mail

- Les dossiers prioritaires concerneront les adolescents qui n'ont pas effectué de sessions en 2024

- Un tirage au sort sera effectué sur les dossiers restants si la jauge nous le permet

AUTORISATIONS PARENTALES - À REMPLIR IMPERATIVEMENT

par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de ces autorisations, le dossier ne pourra être pris en compte.

1 - AUTORISATION DES DROITS À L'IMAGE (razer la mention inutile)

Dans le cadre des missions, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participants / votre enfant. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vue
- Je refuse les prises de vue

2 - AUTORISATION DE TRANSPORT (razer la mention inutile)

- J'autorise mon enfant à être transporté en minibus sur le lieu de la mission
- Je n'autorise pas mon enfant à être transporté en minibus, et assurerai moi-même son transport

3 - AUTORISATION DE SORTIE (razer la mention inutile)

- J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre le lieu de rendez-vous et son domicile
- Je n'autorise pas mon enfant et assurerai moi-même son transport

INDEMNISATION

La participation aux sessions «Je m'investis dans ma ville» donne lieu à une gratification de 100€ pour 17 heures 30 (5 demi-journées) de mission, uniquement par virement bancaire au nom du jeune participant.

Attention, tout dossier incomplet ou non soigné sera refusé.

Pour toute question concernant le dispositif, vous pouvez contacter l'équipe du service jeunesse au : 03.29.52.66.50.

** Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom sous couvert de leurs parents ou tuteur.*

Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

** La ville de Saint-Dié des Vosges s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance un contrat « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.*

VACCINATION ET ALLERGIE

- Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations
- Je certifie que mon enfant ne présente pas d'allergies connues aux animaux

Je soussigné(e), Madame / Monsieur :

En qualité de parent(s) ou de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points de ce formulaire, ainsi que du contrat d'engagement auquel

MA FILLE / MON FILS s'engage, à participer au dispositif «Je m'investis dans ma ville» dans les conditions suivantes :

La ville de Saint-Dié des Vosges ne sera en aucun cas considérée employeurs des jeunes participants au dispositif «Je m'investis dans ma ville». En aucun cas la gratification versée pour la participation à l'activité «Je m'investis dans ma ville» ne pourra avoir équivalence de salaire.

J'autorise mon enfant (Nom prénom) :

et certifie que l'intégralité des informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges le

2025

Signature précédant de la mention « lu et approuvé » :

Cette manifestation sera couverte par un reportage photo et/ou vidéo réalisé par le service communication mutualisé Ville & Agglomération

SIGNATURE + MENTION

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service jeunesse pour la candidature de votre enfant. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées à l'enregistrement du dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant le Délégué à la Protection des Données dpo@ca-saintdie.fr . Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr



LA VIE EN
VOSGES
le Département



POLITIQUE
De La VILLE

Mairie de Saint-Dié-des-Vosges
Service jeunesse
Tél. : 03 29 52 66 66

